

# Le PPRL de Carolles à Granville

La côte ouest de la Manche, riche de ses qualités touristiques et de ses activités économiques, est attractive. Comment poursuivre un développement urbain harmonieux et compatible avec les risques littoraux ?

**36 évènements tempétueux** ont occasionné des dommages sur des communes du secteur depuis 1899.

Le plan de prévention des risques littoraux adapte l'urbanisme littoral aux risques de **submersions marines**.



## Venez discuter et vous informer !

Présentation du PPRL et des  
cartographies des risques  
de submersion marine  
dans votre commune

### Réunion publique

Le mardi 16 juillet à 19h00  
Salle des Mielles de Jullouville



Jullouville – inondation de 1999

### Où se renseigner ?

Sur le site internet des services de l'Etat :  
**[www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)**

Onglet : Politiques publiques  
Rubrique : Environnement risques naturels et  
technologies

Sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
À l'adresse : [ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr](mailto:ddtm-setris-risc@manche.gouv.fr)

# Plan de Prévention des Risques Littoraux

Granville  
Saint-Pair-sur-Mer  
Jullouville  
Carolles

**Réunion publique**  
**16 juillet 2024**

## Qu'est-ce qu'un PPRL ?

Un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) complète le document d'urbanisme de votre commune pour assurer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques littoraux.

Élaboré par l'État en concertation avec les communes, le PPRL identifie les zones exposées à un risque. Pour chacune d'elles, il établit des règles en matière d'urbanisme et de construction. Il définit par ailleurs des travaux obligatoires pour réduire la vulnérabilité du territoire.

## Qu'est-ce qu'une submersion marine ?

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer lors de conditions météorologiques et océaniques défavorables. Elle peut durer quelques heures ou plusieurs jours.

Les côtes basses de l'ouest de la Manche sont localement exposées à ces phénomènes : surverse, franchissement de paquets de mer ou rupture d'ouvrage de défense contre la mer.

## Une démarche concertée en 3 étapes



## Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la rencontre entre un aléa (phénomène naturel potentiellement dangereux caractérisé par son intensité et sa fréquence) et des enjeux (caractérisés par leur vulnérabilité).

Le zonage réglementaire du PPRL est issu du croisement entre l'aléa et les enjeux.



## Carte d'aléa du PPRL

La réglementation du PPRL repose sur une cartographie précise des zones exposées aux risques de submersion marine concomitant avec une crue. Cette cartographie est validée et s'applique désormais dans les autorisations d'urbanisme.

